

Conditions générales de location

Dispositions générales :

Le propriétaire fournit le logement conforme à la description faite sur internet. Le locataire ne peut se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la date de location mentionnée sur le présent contrat. Aucune modification ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sans l'accord des deux parties.

Utilisation des lieux :

Le locataire utilisera la location d'une manière paisible et en fera bon usage conformément à la destination des lieux. A son départ, le locataire s'engage à faire le ménage et à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée. Le logement est non-fumeur et ne peut bénéficier à un tiers.

Dépôt de garantie :

Le montant du dépôt de garantie fixé à 300€ devra être versé au plus tard à l'arrivée du locataire. Il sera détruit ou restitué au maximum 7 jours après son départ si l'état des lieux n'appelle pas d'observation négative. En cas de perte, vol ou dégradation d'éléments de la location, le montant du dépôt sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement sur présentation de justificatifs par le propriétaire et le solde sera restitué dans un délai maximum de 30 jours. Si le locataire n'a pas fait le ménage avant son départ, un forfait de 100€ sera retenu sur le dépôt de garantie.

Capacité d'accueil :

Le nombre de locataires ne peut être supérieur au nombre de locataires déclarés dans le contrat. La capacité d'accueil maximale (6 adultes et un bébé) est indiquée dans le contrat et ne peut être dépassée pour quelque raison que ce soit.

Animaux :

La présence d'animaux domestiques entraînera la rupture immédiate du contrat sauf si leur présence a été préalablement acceptée par le propriétaire et est explicitement mentionnée dans le contrat.

Etat des lieux et inventaire ;

A l'arrivée du locataire dans le logement, une visite permettra la vérification des équipements et ameublement mentionnés dans le contrat. Il sera fait un état contradictoire sur cette base entre le locataire et le propriétaire si les conditions le permettent, sinon uniquement par le propriétaire après le départ du locataire.

Paielement :

La réservation deviendra effective dès le retour du contrat de location accompagné d'un acompte correspondant à 30% du montant du séjour. Le dépôt de garantie et le solde de la réservation se feront à l'arrivée du locataire.

Interruption du séjour :

Si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie, en cas d'interruption anticipée du séjour.

Conditions d'annulation :

Toute annulation doit être notifiée par écrit au moins 2 semaines avant la date prévue d'entrée dans le logement pour pouvoir prétendre à la restitution de l'acompte versé. Si le locataire annule à moins de 2 semaines de la date d'entrée prévue ou s'il ne se présente pas le jour mentionné, l'acompte versé restera acquis au propriétaire.

Litiges et réclamations :

Tout litige concernant l'état des lieux doit être formulé par le locataire dès le premier jour de location. A défaut d'accord entre le propriétaire et le locataire, tout litige pourra être soumis aux tribunaux compétents.

Les propriétaires, SCI ECLARONNAISE

Signature du preneur précédée de la mention « lu et approuvé » :